

LA RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE DU DIRIGEANT EN PROCÉDURE COLLECTIVE

ACTUALITÉS DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS



7h



Inter 2024 :
29 mars.

OBJECTIFS

Repérer les étapes clés de la phase amiable ou de la procédure collective qui vont permettre de déclencher la responsabilité du dirigeant.

PUBLIC VISÉ

Collaborateurs de services contentieux et précontentieux ainsi que les autres collaborateurs qui sont indirectement concernés par les procédures amiables ou contentieuses des clients.



Animation

Sabine HUTTLINGER : Avocate à la Cour, ancien chef de service juridique d'une société financière



Prérequis

Collaborateurs ayant suivi la formation sur le droit des entreprises en difficultés ou pratiquant cette matière



Tarifs

Adhérent : 1390€ HT par participant

Non adhérent : 1530€ HT par participant

Intra : nous consulter



Méthodes pédagogiques

Formation interactive entre l'animateur et les participants | cas pratiques | échanges et retour d'expériences | quiz amont et aval



Moyens pédagogiques

Diaporama

[PROGRAMME]

ANTICIPER LA MISE EN ŒUVRE DES MANŒUVRES DU DIRIGEANT ET PRÉPARER LES ÉVENTUELLES ACTIONS DU CRÉANCIER

- I. L'identification des dévoiements des procédures collectives par le débiteur
- II. Les marges de manœuvres du créancier dans le cadre de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde
- III. Le recueil d'informations lors de la procédure collective
- IV. La désignation du créancier en qualité de contrôleur

ENGAGER LA RESPONSABILITÉ CIVILE DU DIRIGEANT

- I. Les fondements de la responsabilité
 - a. La faillite personnelle
 - b. L'interdiction de gérer
 - c. Le comblement de passif
- II. Les conditions de mise en jeu
 - a. L'articulation de la responsabilité du dirigeant avec la procédure collective
 - b. La prescription

MAÎTRISER LES ACTIONS PÉNALES À L'ENCONTRE DU DIRIGEANT

- I. Les actions pénales de droit commun et celles prévues par le droit des procédures collectives
 - a. L'abus de confiance
 - b. Le détournement de gage
 - c. La banqueroute
- II. Les conditions de mise en jeu

